

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mai 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014.

2014 R. 7 G - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale d'aménagement de Paris « SEMAPA ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale d'aménagement de Paris « SEMAPA » :

Conseil d'administration :

M. Didier GUILLOT,
M. Patrick TRÉMÈGE.

Assemblées générales :

M. Didier GUILLOT, délégué.